

27/0) Ratification du marché d'un montant de 1.884.400. F CFA. passé avec M. Irénée ACCOT pour travaux nécessaires à l'évacuation des boues et du trop-plein de la station de traitement des eaux de Saint-Denis. ( approuvé le 21 Mars 1964 ).

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré d'un montant de 1.884.400. F CFA. passé avec M. Irénée ACCOT, entrepreneur, le 24 Février 1964 approuvé le 21 Mars 1964, pour la construction d'un fossé et des ouvrages nécessaires à l'évacuation des boues et du trop-plein de la Station de traitement des eaux de Saint-Denis.

L'opération sera régularisée au prochain budget supplémentaire aux articles suivants :

- en recette - art.105-595 : évacuation des boues et du trop-plein de la Station de Traitement des Eaux ;

<sup>23</sup> en dépenses : art.230-25 : assainissement Ruissseau des Neirs. "

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenu volontairement.

*et approuvé  
le 11 Sept/1964  
Le Préfet  
Secrétaire Général  
des Affaires Economiques  
Mme. Elisable*